

Démocratie : du peuple à la multitude

Par **Alain CAMBIER**

Docteur en philosophie, professeur en classes préparatoires,
Faidherbe - Lille

L'accusation de populisme est devenue la pire injure politique. S'il s'agit de stigmatiser la démagogie, elle apparaît alors la bienvenue. Cependant, elle est aussi devenue une notion fourre-tout qui vise à amalgamer tout ce qui ne serait pas politiquement correct. Ainsi, vouloir s'affranchir de la langue de bois, dire non au TCE, dénoncer la vie chère en pointant le rôle joué par le passage à l'euro, manifester dans la rue contre le CPE, etc. : toutes ces prises de position sont désormais dénoncées comme des formes de populisme. Mais loin de régler les problèmes, cette accusation témoigne surtout de la façon dont certains sont pris à contre-pied dans leurs analyses. Comme si les catégories dont ils usaient se montraient inaptes à rendre compte d'une réalité en pleine mutation qui brouille les repères établis. En premier lieu, la notion de peuple, qui avait longtemps servi de moyen de légitimation politique, apparaît en crise. L'accusation de populisme serait donc le symptôme du désarroi de ceux qui s'aperçoivent que la réalité échappe à la catégorie fondamentale dans laquelle ils voulaient penser l'essence de la politique. Pour le meilleur ou pour le pire, la multitude concrète reprend ses droits sur l'abstraction « peuple ».

Le peuple considéré comme une réalité substantielle

Comme ceux de justice, d'humanité ou d'ordre, le terme de peuple apparaît équivoque. Il prétend désigner un collectif possédant une certaine unité, mais de quelle unité s'agit-il ? Une première approche tend à faire croire que le peuple constituerait une réalité substantielle immédiate. Il serait alors un produit de la nature : en un mot, son unité serait ethnique. Il pourrait alors se targuer d'une puissance spontanée. L'unité serait donnée par la similarité de ses membres et, par sa simple existence, il serait capable d'agir politiquement. La voix du peuple ferait entendre alors la voix du sang. Mais une telle conception se fonde sur le mythe obscurantiste de la pureté de la race. Même un auteur aussi sulfureux que Carl Schmitt affirmait qu'« il n'existe nulle part à aucun moment une identité totale et complète du peuple présent avec lui-même en tant qu'unité politique »¹. Il n'est ni possible ni souhaitable d'entretenir l'idée d'une communauté raciale entendue au sens strictement biologique. C'est pourquoi l'unité particulière d'un peuple doit plutôt être considérée comme le fruit de l'histoire, comme le résultat de la sédimentation de mœurs acquises au fil du temps. Ainsi, les Français ne sont pas véritablement les descendants des Francs mais, par cette appellation, ils simulent leur communauté d'origine. Peuple et patrie se chevaucheraient. Mais si l'identité du peuple se définit ici par le partage d'une culture héritée et d'une histoire commune, elle renvoie encore à une réalité en soi, à une substance non réfléchie propice à tous les dogmatismes politiques, à tous les mythes assimilationnistes, parce qu'elle se présente comme une seconde nature qui se transmettrait en bloc et se célébrerait sans être repensée de manière critique.

Le peuple considéré comme fiction

À ces deux conceptions substantialistes du peuple, qui en font un référent majeur pour légitimer de vieux mythes, s'oppose une conception directement liée à l'action politique. Au XVII^{ème} siècle, Thomas Hobbes a été le théoricien de cette conception du peuple qui, opposé à la multitude, serait l'œuvre du souverain². En filant la métaphore théâtrale³, Hobbes comparait la sphère politique à une scène sur laquelle le souverain offrirait en représentation le peuple, à travers son jeu d'acteur. Le concept de peuple ne désigne pas ici un grand nombre de gens formant population, mais signifie une personne civile, c'est-à-dire un homme ou un conseil, dans la volonté duquel serait comprise la volonté de chacun en particulier. Hobbes insistait sur l'unité indissoluble du peuple et du souverain

¹ Cf. *Théorie de la constitution*, éd. PUF-Léviathan, p. 343. Cette œuvre fut écrite en 1928, mais Carl Schmitt se compromit gravement avec le régime nazi, dès 1933.

² « C'est une erreur contraire au gouvernement politique, et surtout au monarchique, que ce que les hommes ne mettent pas assez de différence entre le peuple et la multitude. Le peuple est un certain corps, et une certaine personne, à laquelle on peut attribuer une seule volonté, et une action propre : mais il ne se peut rien dire de semblable de la multitude. C'est le peuple qui règne en quelque sorte d'Etat que ce soit... Dans une monarchie, les sujets représentent la multitude, et le roi (quoique ceci semble fort étrange) est ce que je nomme le peuple », *De Cive*, XII, 8.

³ Cf. Thomas Hobbes, *Léviathan*, chapitres XVI et XVII. Le Léviathan offre le modèle politique d'un décisionnisme pur sur fond d'absolutisme consenti.

absolu : seul celui-ci, en tant que personnage agissant, pourrait faire prendre corps au peuple, et sans lui n'existerait que multitude éparse. Nul recours chez le philosophe de Malmesbury à une substance peuple qui pourrait être considérée en elle-même : la représentation du peuple est ici suspendue à l'action du représentant « tout puissant » et autoritaire, en l'occurrence le détenteur du pouvoir politique qui est censé métamorphoser en sa personne la multitude en peuple. Au sens étymologique de ce qui est feint et de ce qui est fabriqué⁴, le peuple apparaît bien ici comme une fiction. On aura compris qu'une telle conception tarabuste la constitution de la V^{ème} République qui, par la présidentialisation outrancière du régime, assigne au chef de l'Etat la vocation d'incarner le peuple. Aller dans le sens d'un président qui disposerait d'encore plus de prérogatives conduirait nécessairement à des effets pervers : non seulement celui de la dérive autocratique, mais aussi celui d'une fuite en avant dans le culte médiatique de son ego hypertrophié. Le slogan « Un peuple, un homme » est porteur de tous les dangers : non seulement il apparaît profondément mystificateur sur l'unité supposée du peuple, mais il cultive le césarisme le plus antidémocratique. Si le peuple n'existait vraiment qu'à travers l'activisme du personnage qui détient le pouvoir le plus décisif, il ne resterait qu'à favoriser la mise en scène de ce faiseur de sortilèges, à l'exposer médiatiquement sous tous les angles pour le faire admirer et le laisser agir à notre place. Quant à la multitude, il s'agirait d'organiser sa neutralisation politique, d'entretenir sa dispersion, son atomisation – c'est-à-dire l'isolement de chacun – afin de mieux la rendre inactive et docile, en jouant sur les affects de peur et de séduction pour la dissuader de s'organiser en contre-pouvoirs.

⁴ Cf. *figere* à l'origine de *fictio*.

Réhabiliter la multitude concrète

Si l'on veut désensorceler le concept de peuple, il convient de réhabiliter la seule forme de réalité tangible à laquelle il peut correspondre : la multitude. Certes, cette notion renvoie apparemment à un collectif indéterminé qui se présenterait sans unité ni structure. Aussi a-t-elle été longtemps dévalorisée sous le nom d'*ochlos*, d'hydre à mille têtes, voire de populace... Dans le cadre de la société moderne, elle est pourtant la seule notion qui fasse une place aux individus considérés comme les acteurs de leur vie, comme revendiquant la maîtrise de leur destinée qui est certes collective, mais doit demeurer réfléchie. L'enjeu de la démocratie est précisément celui de désincorporation, pour redonner ses droits à la multitude en devenir, à l'encontre d'une conception sclérosée de l'Etat⁵. Dans un Etat démocratique, la notion de peuple n'est plus ni une substance, ni un être imaginaire, mais un être de raison – c'est-à-dire un simple outil conceptuel – qui ne présente qu'une valeur opératoire pour rappeler sans cesse à ceux qui prétendent l'incarner que le pouvoir est un lieu vide et inappropriable. Le peuple ne devient ici qu'un nom – « *Au nom du peuple* » – pour mieux indiquer que la véritable puissance se trouve dans les ressources de la multitude et que son représentant n'est que l'occupant précaire d'une charge dont il n'est jamais le vrai titulaire. En éliminant du pouvoir toute tentative de prétendre incarner le peuple, la démocratie fait de la multitude le véritable acteur politique et de ses représentants de simples mandataires et subordonnés. La démocratie vit de l'indétermination de la notion de peuple qui apparaît alors comme un terme général demeurant incomplet, insaturé. La multitude apparaît donc comme le puits de la légitimation politique et se présente comme un véritable pouvoir constituant qui ne s'épuise jamais dans le pouvoir constitué. Mais cette multitude ne peut peser que lorsqu'elle s'organise elle-même, autour d'intérêts concrets, en associations, en groupes intermédiaires. Il n'est pas possible de prétendre s'arc-bouter politiquement sur elle lorsqu'on la considère comme un ensemble atomisé. La multitude ne peut participer à la vie publique et s'imposer comme une puissance politique qu'à travers ses organisations, même partiel-

⁵ Cf. notre ouvrage *Qu'est-ce que l'Etat ?*, éd. Vrin, collection Chemins philosophiques.

⁶ « Sitôt que plusieurs habitants (...) ont conçu un sentiment ou une idée qu'ils veulent produire dans le monde, ils se cherchent et, quand ils se sont trouvés, ils s'unissent. Dès lors, ce ne sont plus des hommes isolés, mais une puissance qu'on voit de loin, et dont les actions servent d'exemple ; qui parle, et qu'on écoute », A. de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, II.4. De même, Hannah Arendt : « Leur action concertée procède de leur commun accord qui confère à leurs opinions une certaine valeur et les rend convaincantes indépendamment de la façon dont elles se sont formées à l'origine », *Du mensonge à la violence*, éd. Presses Pocket, p. 58.

⁷ La notion de « jury » tend à judiciaireiser l'action politique et donc à la neutraliser. Quant au tirage au sort, il désamorce encore plus cette action politique pour la soumettre à un *fatum* aveugle.

les, qui témoignent d'une volonté d'action⁶. S'en réclamer comme d'une simple somme d'individus convoqués en « jurys tirés au sort »⁷ serait la condamner à l'impuissance politique. Bien plus, s'employer à la séduire à coups d'images médiatiques censées jouer sur les affects intimes des individus privés, et non les considérer comme membres actifs de la société civile, ne peut que réduire la multitude à une sorte de magma livré à des humeurs et à favoriser également sa neutralisation politique. La multitude atomisée ne peut pas exercer de rôle politique : seule la multitude qui s'éprouve dans l'action, qui s'organise en associations volontaires, qui revendique le rôle de Tiers dans l'Etat quand celui-ci se révèle incapable de l'être, peut alors peser comme puissance politique.

L'enjeu est de savoir s'il s'agit effectivement de réhabiliter la puissance de ces hommes et femmes qui unissent leurs efforts, au-delà de leurs divergences, pour faire reconnaître la légitimité d'intérêts communs dépassant leur stricte individualité égoïste, ou de les considérer comme de simples figurants sur la scène politique. L'imposture serait de réduire la démocratie participative à n'être qu'une posture, et donc à une caricature. Plus fondamentalement, il devient flagrant que le cadre de la V^{ème} République ne permet pas de réhabiliter les voix différenciées de la multitude. Une démocratie demeure encore une «-*cratie* », c'est-à-dire qu'elle ne peut se dispenser d'une position de pouvoir en extériorité relative – d'une distanciation minimale – afin de lui permettre de se réfléchir. Ainsi une démocratie ne peut se passer de pouvoirs constitués, mais il s'agit surtout de s'engager à les refonder, dans le cadre d'une nouvelle République, en vue de garantir à tous les niveaux un rôle à la multitude active. La période qui s'annonce s'avère pleine d'ambiguïtés et le populisme le plus contestable consisterait à en jouer plutôt que de manifester une réelle volonté de les dissiper. Il est plus courageux de prendre le risque de sortir de l'ambiguïté à ses dépens plutôt que de l'entretenir aux dépens des citoyens.